

~~CONFIDENTIAL~~

101

20 août 1958

CORRIGENDUM à
l'Amendement N°15
au Doct. 2100.1.2.3.
(Texte en français)

C O R R I G E N D U M A

L'AMENDEMENT N° 15 AUX LISTES I, II et III

ET A L'ANNEXE C AU DOCT. COCOM 3300

Page 8 : Article 1132 - Entre parenthèses au lieu de : "voir article 1132"
lire : "voir article 4132"

Page 40 : Article 1820 - Paragraphes (b) et (c), supprimés.
Paragraphe (a), transféré en Liste de
Matériel de Guerre - article 6 (k).

Annexe C au Doct. COCOM 3300

Page 2 : Article N° 6 - Le texte des paragraphes (k) et (l) est le
suivant :

- "(k) enveloppes de pneumatiques (à l'exclusion
des types pour tracteurs et matériel agri-
coles) à l'épreuve des balles ou pouvant
rouler à plat
(l) leurs parties et pièces spécialisées."

Page 3 : Article N° 9 - Le texte du paragraphe (b) est le suivant :

- "(b) moteurs :
- (1) - diésel de 1 500 CV ou plus et d'une
vitesse de rotation de 700 tr/mn ou
plus, spécialement conçus pour sous-
marins
 - (2) - électriques spécialement conçus pour
sous-marins, c'est-à-dire de plus de
1 000 CV, à renversement rapide, re-
froidis par liquide et hermétiques."

~~CONFIDENTIAL~~